



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/120

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
POUR LA RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX SUR
LA RD 1113 À SAINT MÉDARD D'EYRANS**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/120

OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX SUR LA RD 1113 À SAINT MÉDARD D'EYRANS

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-2 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2021/070 du 8 avril 2021 relative au schéma directeur d'aménagement routier de la CCM,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et Voirie » du 24 juin 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu participe à la sécurisation et la fluidité des déplacements sur le territoire communautaire dans une approche de développement durable.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés depuis 2018 sur la RD 1113 avec la création de carrefours giratoires pour améliorer la sécurité, la CCM souhaite créer un aménagement sur le carrefour entre la départementale D1113, la route de Larchey et la rue du Milan sur la commune de Saint Médard d'Eyrans. La route de Larchey est une voie structurante en liaison entre deux départementales, les RD1113 et RD109, cette voie est à cheval entre la commune de Saint Médard d'Eyrans et la Commune de La Brède. Elle sert d'itinéraire de transit à de nombreux usagers des communes de la CCM pour rejoindre notamment l'échangeur autoroutier 1,1 et l'A62. Elle répond à cet effet à la définition des critères d'intégration de voirie d'intérêt communautaire comme « voie communale de contournement et de trafic important servant de délestage aux routes départementales au sein des communes de la CCM ».

Ce carrefour est aussi à proximité de quartiers en pleine expansion démographique. Il est emprunté par les nombreux riverains qui peinent à s'insérer en sécurité sur la route départementale. Des élèves doivent également traverser à pied cette intersection pour rejoindre les établissements scolaires et les arrêts de bus présents. Aucun aménagement piéton n'existe à ce jour.

La réalisation d'un giratoire à cette intersection a été étudiée et apparaît très complexe pour plusieurs raisons :

- la présence de platanes classés qui demande des procédures lourdes de demandes d'autorisation pour un éventuel abattage dans l'emprise des travaux,
- des problématiques de maîtrise foncière pour pouvoir réaliser un giratoire,
- la présence de nombreux réseaux enterrés.

Pour faire face à ces contraintes, une solution pour sécuriser ce carrefour serait de réaliser un carrefour à feux à la place d'un giratoire.

La CCM a donc inscrit au budget 2021, la réalisation des études et des travaux de cet aménagement. Il est prévu d'intégrer également une circulation douce (passage piéton) et de protéger les arrêts de bus par les aménagements prévus.

Le coût de l'opération d'aménagement est estimé à 150 000 € TTC.

La CCM a reçu un avis technique favorable du Département en date du 21 avril 2021 sur le dossier transmis pour poursuivre les études et ensuite lancer le dossier travaux.

Le Département rappelle qu'il souhaite garder l'axe de la RD prioritaire au niveau du carrefour (mise en place de boucles sur les autres voies).

Une partie du foncier concerné (RD 1113) par cet aménagement appartient au Département de la Gironde, il est nécessaire d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Gironde et la CCM pour permettre la réalisation de travaux.

Cette convention est jointe à la présente délibération.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/120

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
POUR LA RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX SUR
LA RD 1113 À SAINT MÉDARD D'EYRANS**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Intègre la route de Larchey dans le patrimoine de voirie communautaire et prépare à cet effet la convention de transfert de voirie,
- Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Gironde,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

